

Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 17-2025**

**concernant la rénovation du terrain de sports  
synthétique « C » de Praz-Dagoud, le remplacement de  
l'éclairage et la modification des aménagements  
extérieurs, pour un montant total de CHF 645'000.-**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de la commission :

**Jeudi 22.05.2025 – 19.30**

Salle de conférences (3<sup>e</sup> étage)

Blonay, le 29 avril 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'un montant total de CHF 645'000.- pour la rénovation du terrain de sports synthétique « C » du site de Praz-Dagoud ainsi que pour le remplacement de l'éclairage et la modification des aménagements extérieurs.

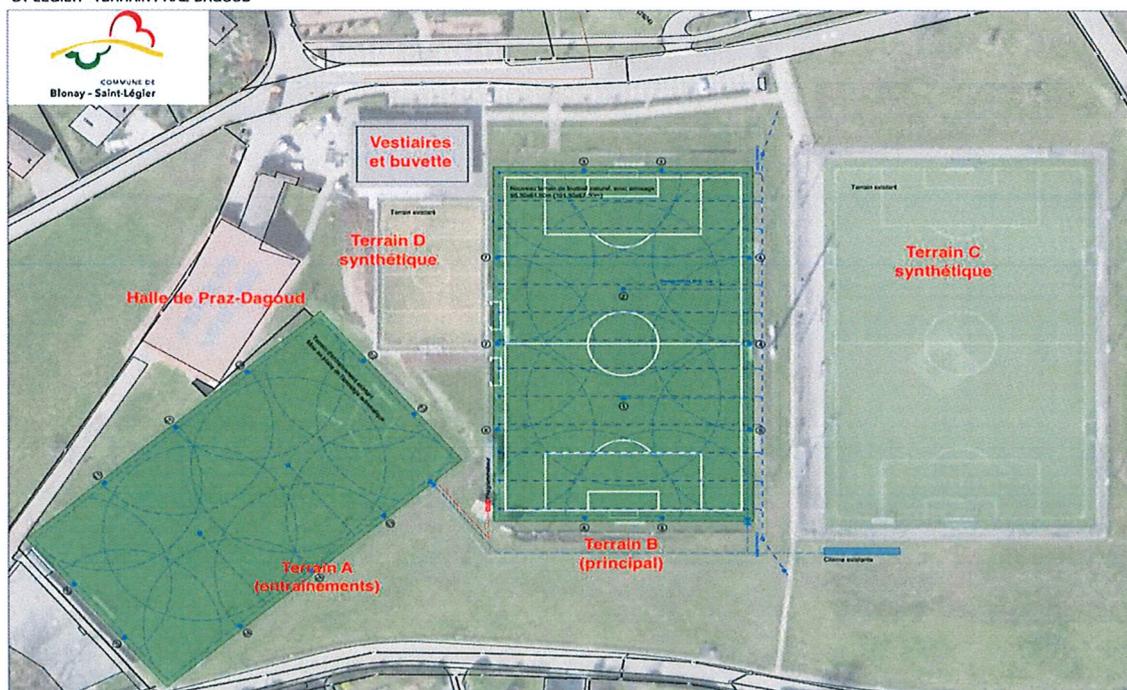
## 2. Préambule

La demande de crédit concerne principalement la réfection complète du terrain de sport « C » en gazon synthétique, utilisé par le Football Club de Saint-Légier et les écoles. A noter que l'Ecole internationale du Haut-Lac (EIH), utilisatrice du terrain, verse une location annuelle de CHF 34'000.- pour l'utilisation de ce terrain synthétique.

Construit en 2010, ce terrain enregistre une quinzaine d'années d'utilisation intense en toutes saisons. En effet, depuis sa mise à disposition, il permet non seulement un usage « normal » (entraînements sportifs, matchs et cours d'éducation physique) mais également de compenser l'impraticabilité des autres terrains en herbe, particulièrement délicats en cas de mauvais temps, ou lorsqu'il est nécessaire qu'ils soient mis en repos (entretien, pousse et préservation du gazon naturel).

Malgré un suivi attentif et des travaux d'entretien réguliers, la surface en matière synthétique présente d'importants signes d'usure et devient dangereuse pour ses utilisateurs. Sa réfection complète est aujourd'hui nécessaire. A noter que la durée de vie habituelle d'un tel terrain est estimée à environ 10 à 12 ans (15 ans maximum).

ST-LEGIER - TERRAIN PRAZ-DAGOUD



### 3. Terrains de sport en matière synthétique

Depuis trente ans, les gazons synthétiques ont fait leurs preuves et constituent des compléments indispensables des terrains naturels en herbe. Sur les terrains ainsi équipés, les sportifs peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. L'évolution de la technologie dans ce domaine (utilisation de matériaux naturels, nouveaux procédés de tissage, etc...) permet de disposer de surfaces plus souples, plus résistantes, avec des fibres plus hautes et des remplissages avec un produit organique (rafle de maïs), ce qui confère aux utilisateurs plus de confort et de meilleures sensations de jeu, tout en supprimant les risques de blessures dues aux brûlures (lors de chutes et de glissades).

De plus, l'élimination et le recyclage du matériel de remplissage biodégradable sont devenus plus faciles et, là aussi, plus respectueux de l'environnement. La rafle de maïs a l'avantage de refléter dans une moindre mesure la chaleur du soleil et elle retient plus facilement la fraîcheur des rosées, par rapport aux anciens matériaux de remplissage utilisés jusqu'à ces dernières années.

### 4. Travaux envisagés

La durée des travaux est estimée à 7 semaines, prévus de juillet à mi-août 2025.

#### Terrain de sports

Le projet prévoit le retrait de la pelouse synthétique, y compris le remplissage synthétique et le sable. L'ensemble des matériaux suivra le processus de recyclage adéquat.

Une fois le « complexe » ci-dessus retiré, la planie de la couche de souplesse sera vérifiée et le cas échéant rectifiée. Une vérification du réseau de drainage et des canalisations sera effectuée et les têtes d'arrosage remplacées.

Ensuite, une nouvelle pelouse synthétique avec remplissage sera mise en place. Le terrain disposera de divers marquages pour répondre à l'ensemble des catégories de jeu.

Une fois le revêtement mis en place, un sable de quartz sera étendu pour lester le tapis et un remplissage sera effectué avec de la rafle de maïs 100% naturelle. Ce remplissage est nécessaire pour permettre aux chaussures à crampons de trouver de bons appuis, pour améliorer la souplesse de l'ensemble et ainsi diminuer les contraintes musculaires et articulaires.

#### Remplacement de l'éclairage par une source lumineuse de type LED

Actuellement, le terrain de sports « C » est éclairé par 14 projecteurs halogènes disposés sur 6 mâts. Les travaux consisteront au démontage des projecteurs, à leur évacuation et à la pose/raccordement de 10 nouveaux projecteurs de type LED sur les traverses existantes.

L'éclairage LED offre différents avantages. Premièrement, il permet d'économiser jusqu'à 70% d'électricité par rapport aux anciennes installations. Les projecteurs nécessitent également moins d'entretien (remplacement des lampes plus espacé, moins de maintenance). Les systèmes LED offrent aussi une meilleure qualité d'éclairage et permettent une gestion intelligente (abaissement pour les entraînements par exemple). Grâce aux économies d'énergie et de maintenance, le remplacement peut être amorti en quelques années (environ 5 ans).

Les mâts existants ont été contrôlés mécaniquement puis validés par une entreprise spécialisée.

#### Travaux d'aménagements extérieurs

Actuellement, les terrains B et C sont séparés par une butte herbeuse et une clôture grillagée. Cette butte, d'une hauteur d'environ 1,20m, est issue des mouvements de terre exécutés lors de la construction des terrains. En raison du redimensionnement récent du terrain principal, la main courante entourant la surface de jeux se trouve à proximité directe de cette butte, ce qui rend cet espace destiné aux spectateurs peu accessible.

Dans le but de sécuriser cet espace et de simplifier les travaux d'entretien, il est prévu de supprimer la butte, d'aplanir la zone et de l'engazonner.

La clôture, quant à elle, a subi les aléas du temps, le grillage et les fondations des piliers doivent être remplacés (photo ci-dessous).



## 5. Coût des travaux

Les montants ci-dessous sont issus des différents appels d'offres organisés conformément à la Loi sur les marchés publics (LMP).

Rénovation complète du terrain de sports	CHF	445'000.00
Remplacement de l'éclairage	CHF	36'000.00
Travaux d'aménagements extérieurs (suppression butte et clôture)	CHF	57'000.00
Sous-total	CHF	538'000.00
Divers et imprévus	CHF	55'000.00
TVA	CHF	48'033.00
<b>Total (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>645'000.00</b>

Une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds du Sport Vaudois et de l'Office fédéral de l'énergie. Celle-ci est estimée à environ CHF 100'000.-.

## 6. Durabilité

Les travaux prévus dans ce préavis ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Comme mentionné précédemment, le terrain synthétique est largement utilisé par les équipes de football ainsi que les écoles. Cet équipement permet des entraînements et des matchs indépendamment des conditions météorologiques. Il nécessite également moins d'entretien et de ressources en eau, en comparaison avec un terrain en gazon naturel, et il peut être utilisé de façon plus intensive.

Les travaux de réfection sont donc nécessaires pour le maintenir en état d'utilisation, sans danger pour les joueurs. Sa rénovation sera faite avec des matériaux de remplissage plus durables, pouvant être recyclés en grande partie et sans difficultés.

Les travaux seront réalisés selon les normes professionnelles et légales relatives à la protection de l'eau, de l'air, à la lutte contre le bruit, ainsi qu'à la gestion des déchets et des transports limitant ainsi l'impact sur l'environnement et les sols.

Quant à l'installation d'un éclairage de type LED, elle permettra de réaliser des économies d'électricité intéressantes, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs énergétiques de la commune.

## 7. Aspects financiers

### Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé) définit les durées d'amortissement obligatoire. Celui-ci sera donc de 10 ans dès utilisation du terrain.

### Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 600'000.- en 2025.

### Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

### Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	89'985'000.00
Dettes à court terme	CHF	8'000'000.00
<b>Total à la date du présent préavis</b>	<b>CHF</b>	<b>97'985'000.00</b>

Endettement total au 25.04.2025 (rubriques 920 – 923 du bilan)	CHF	102'592'360.19
---	-----	----------------

### Coûts financiers annuels (hors subventions)

Amortissement annuel	CHF 64'500.00
----------------------	---------------

L'entretien annuel sera effectué par le service des espaces verts, ainsi que par des entreprises agréées pour des tâches spécifiques.

## 8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés ci-dessus ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 645'000.- ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à encaisser les éventuelles subventions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Pour le secrétaire

E. Roulet

Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet, municipal